



CENTRE JEUNESSE
DE MONTRÉAL
INSTITUT UNIVERSITAIRE

Bilan
DPJ

2004

2005

« Pour le mieux être des enfants,
des jeunes et leurs parents ... »

Pour contrer la négligence des enfants

Une prise de conscience collective

La dernière année a été fertile en reportages, documentaires et articles de tout ordre sur les enfants et les jeunes en besoin de protection et sur les services qui leur sont offerts. Peu importe leur forme, ces divers reportages ont soulevé dans la population, des préoccupations qui sont également les nôtres. Nommons entre autres la situation des enfants âgés de 6 à 11 ans présentant des problèmes de santé mentale, la stabilité du lien et la continuité dans la réponse aux besoins des enfants, les déplacements vécus par les jeunes hébergés dans les différentes ressources, la place des grands-parents, la préparation à la vie adulte des jeunes de 16 à 18 ans. Autant de situations pour lesquelles nous déployons beaucoup d'énergie et qui continueront de faire l'objet d'ajustements en vue d'améliorer nos services. À cet égard, je me ferai toujours le porte-parole de l'engagement, de la compétence et de l'humanisme manifestés par les intervenants, dans un contexte souvent très difficile.

Nous avons une obligation d'ouverture et de transparence envers la société qui nous confie un mandat particulier. Toute démarche visant une plus grande conscientisation de la population sur les difficultés et les besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents de même que sur les enjeux de la dispensation des services en contexte d'autorité est essentielle.

À ce titre, peu de phénomène ne pose plus de défis que celui de la négligence, qui est le motif pour lequel nous sommes le plus souvent interpellés. Il apparaît rapidement que les solutions ne pourront jamais venir des seuls services dispensés dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Tel n'est pas et n'a d'ailleurs jamais été l'intention du législateur depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Nous voulons donc ici donner un portrait du phénomène et faire état de ce que la recherche et l'intervention nous ont appris. Les enjeux sociopolitiques, économiques, cliniques qui sont identifiés nous interpellent tous à différents niveaux.



Par ailleurs, en cette deuxième année d'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), nous verrons quels sont les défis qu'ont relevés avec succès les équipes qui oeuvrent auprès des jeunes contrevenants. Enfin, je tiens à remercier tous les intervenants qui, au jour le jour, prennent soin des enfants et des jeunes qui nous sont confiés ainsi que leurs parents. Je félicite particulièrement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation et qui poursuivent aujourd'hui l'implantation du programme *À chaque enfant son projet de vie permanent* et pour lequel nous avons obtenu à l'automne 2004, un prix de l'Association des centres jeunesse du Québec.



Jean-Marc Potvin
Le directeur de la protection de la jeunesse,

Les principales données statistiques

Les signalements

Nous avons reçu 1 306 signalements de plus qu'en 2002-2003, ce qui représente une hausse de 19%. Les signalements retenus enregistrent aussi une hausse de 19% pour la même période. Le taux de rétention des signalements

(nombre de signalements retenus par rapport au nombre de signalements reçus) est revenu au même taux qu'en 2002-2003, soit à 50%.

1. Évolution du nombre de signalements reçus et retenus	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005	Écart 2002-2005	
Signalements reçus	7 020	7 349	8 326	+ 1 306	+ 19 %
Signalements retenus	3 485	4 058	4 161	+ 676	+ 19 %
Taux de rétention	50 %	55 %	50 %		

La provenance des signalements

2. Signalements reçus et retenus par catégorie de personnes qui signalent		Reçus	%	Retenus	Taux de rétention
Milieu familial	Parent (père, mère, tuteur)	956	11%	255	27%
	Fratrie ou parenté	398	5%	209	53%
	Enfant ou jeune lui-même	38	0%	19	50%
	Conjoint du parent	82	1%	28	34%
	Sous-total	1 474	17%	511	35%
Employés des différents organismes	Centre jeunesse	741	9%	546	74%
	CLSC	537	6%	373	70%
	CH - Médecin	548	7%	368	67%
	Organisme ou autre institution	298	4%	169	57%
	Famille d'accueil	20	0%	12	60%
	Autres professionnels	32	0%	15	47%
Sous-total	2 176	26%	1 483	68%	
Milieu policier		2 217	27%	973	44%
Milieu scolaire		1 575	19%	820	52%
Communauté	Voisin	629	8%	241	38%
	Autres personnes de la communauté	255	3%	133	52%
	Sous-total	884	11%	374	42%
Total		8 326	100%	4 161	50%

Les signalements reçus proviennent principalement des policiers (27%), des employés de différents organismes (26%), du milieu scolaire (19%), du milieu familial (17%) et de la communauté (11%).

Les principales données statistiques

Les signalements retenus par groupe d'âge et selon les problématiques

Selon le tableau 3, la proportion de signalements retenus selon chaque problématique varie peu d'une année à l'autre à l'exception des signalements retenus pour abus physiques dont le taux est passé de 20% en 2002-2003 à 18% en 2004-2005.

La négligence demeure le principal motif de rétention d'un signalement (54%) et le nombre de signalements a augmenté de 21% en deux ans dans cette catégorie. Depuis 2002-2003, il y a une augmentation de 24% des signalements retenus pour des motifs de troubles de comportement, de 20% pour des motifs d'abus sexuels et de 6% en matière d'abus physiques. Le nombre de signalements retenus pour abandon est en nette progression.

3. Signalements retenus selon les problématiques	2002 -2003		2003 - 2004		2004 - 2005		Écart 03-05	
Négligence	1 850	54 %	2 172	54 %	2 241	54 %	+ 391	+ 21 %
Abus physiques	709	20 %	840	21 %	752	18 %	+ 43	+ 6 %
Trouble de comportement	600	17 %	688	17 %	744	18 %	+ 144	+ 24 %
Abus sexuels	291	8 %	300	7 %	348	8 %	+ 57	+ 20 %
Abandon	35	1 %	58	1 %	76	2 %	+ 41	+ 102 %
Total	3 485		4 058		4 161		+ 676	+ 19 %

Selon le tableau 4, 1 752 signalements retenus en 2004-2005 pour un motif de négligence touchaient les enfants de 0 à 11 ans, soit 78%. Chez les adolescents, 642 signalements ont été retenus pour un motif de troubles de comportement (86%). Enfin, les signalements retenus pour abus physiques touchent particulièrement les enfants de 6 à 11 ans, soit 49% de tous les signalements retenus pour ce motif.



4. Signalements retenus par problématique et groupe d'âge 2004-2005	0-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	Total
Négligence	974	778	489	2 241
Abus physiques	215	368	169	752
Abus sexuels	99	122	127	348
Trouble de comportement	1	101	642	744
Abandon	20	15	41	76
Total	1 309	1 384	1 468	4 161

Les principales données statistiques

L'évaluation du signalement retenu et la décision sur la compromission

En 2004-2005, 3 541 évaluations ont été réalisées, ce qui représente une augmentation de 9% depuis 2002-2003. Au terme de l'évaluation, 45% des signalements retenus se sont révélés être des situations de compromission nécessitant une prise en charge en vue de mettre fin à cette

situation et éviter qu'elle ne se reproduise. Notons qu'une intervention d'urgence (immédiate ou dans les 24 heures) a été effectuée dans 47% des signalements retenus.

5. Décisions sur la compromission	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005	
Évaluations terminées	3 242		3 462		3 541	
Sécurité et développement compromis	1 504	46 %	1 593	46 %	1 590	45 %
Sécurité et développement non compromis	1 738	54 %	1 869	54 %	1 951	55 %

L'orientation : Le choix du régime

Le choix du régime réfère au cadre légal dans lequel se fera l'intervention soit, une entente sur les mesures volontaires convenue avec les parents et le jeune de 14 ans et plus, ou le recours au Tribunal. Malgré une hausse de 7% du taux

de « judiciarisation » comparativement à 2003-2004, nous maintenons notre orientation de favoriser au maximum le recours à des mesures volontaires.

6. Choix de régime	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005	
Nombre et taux de « judiciarisation » à l'orientation	906	59 %	674	46 %	825	53 %
Nombre et taux de régime volontaire à l'orientation	613	41 %	784	54 %	735	47 %

L'attente en protection de la jeunesse

Au 31 mars 2005, 228 enfants et jeunes étaient en attente d'évaluation, soit une augmentation de 140% comparativement au 31 mars 2003. Cette hausse est liée à une augmentation du nombre de signalements retenus depuis deux ans et à un problème de recrutement d'intervenants

qualifiés. Beaucoup d'efforts sont déployés pour remédier à cette situation. L'attente à l'application des mesures demeure très basse grâce à la diminution des nouvelles prises en charge et à une meilleure concertation entre les services.

7. Attente en protection de la jeunesse au 31 mars 2003, 2004, 2005	Au 31 mars 2003		Au 31 mars 2004		Au 31 mars 2005		Écart 2003-2005
Évaluations en attente	95		216		228		+ 140 %
Entre 0 et 29 jours	77	81 %	121	56 %	159	70 %	
30 jours et plus	18	19 %	95	44 %	69	30 %	
Application des mesures	40		35		36		- 10 %
Placés	11	27 %	16	46 %	15	42 %	
En milieu naturel	29	73 %	19	54 %	21	58 %	

Les principales données statistiques

Portrait des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ

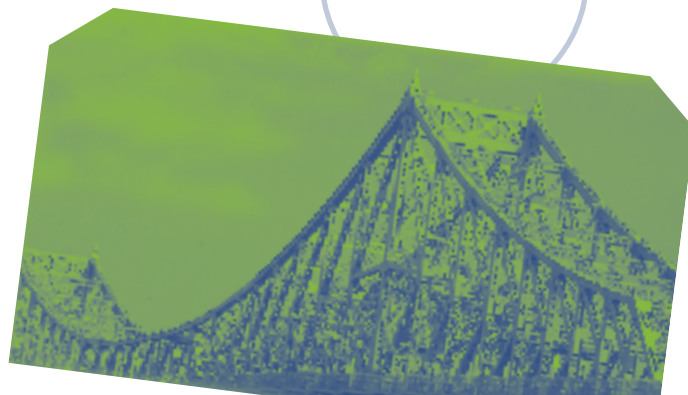
Il y a eu 1 546 prises en charge qui ont débuté au cours de l'année 2004-2005, soit une baisse de 18% par rapport à 2003-2004. Au 31 mars 2005, 5 891 enfants et jeunes recevaient des services aux diverses étapes du processus prévu dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Comme l'indique le tableau 8, 4 210 enfants et jeunes étaient pris en charge dans le cadre de mesures volontaires ou ordonnées par le Tribunal.

8. Application des mesures au 31 mars 2005	0-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	Total	%
Négligence	678	1 082	1 083	2 843	67 %
Abus physiques	31	118	163	312	7 %
Abus sexuels	6	43	103	152	4 %
Trouble de comportement	3	26	636	665	16 %
Abandon	22	61	155	238	6 %
Total	740	1330	2140	4210	100 %
%	18%	32%	50%	100%	

Au 31 mars 2005, la moitié des services était dispensée aux enfants de 0 à 11 ans et l'autre moitié aux adolescents. À l'étape de l'application des mesures, on note que 67% des enfants et des jeunes étaient pris en charge pour un motif de négligence, ce qui représente plus de deux enfants sur trois. La négligence constitue 91% de l'ensemble des motifs de prise en charge chez les enfants de 0 à 5 ans. Ce taux est de 81% chez les enfants de 6 à 11 ans et 51% chez les jeunes de 12 à 18 ans.

La révision

La révision a essentiellement pour objectif de faire le point sur l'évolution de la situation, de mettre fin au régime de protection s'il y a lieu, ou encore de poursuivre ou de modifier les mesures visant à corriger la situation de compromission. En 2004-2005, il a eu 5 029 révisions dont 1 605 se sont conclues par une fin de l'intervention dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.



Les principales données statistiques

L'adoption, la recherche d'antécédents et les retrouvailles

Les directeurs de la protection de la jeunesse sont responsables de l'adoption des enfants québécois et s'impliquent dans des situations d'adoption internationale à la demande de certains pays d'origine des enfants ou lorsque le jugement en adoption est prononcé au Québec. Ils répondent également aux demandes d'antécédents et de retrouvailles adressées par les adoptés et les parents biologiques, en vertu des dispositions du Code civil.

9. Adoptions, recherches d'antécédents et retrouvailles	2002 -2003	2003 - 2004	2004 - 2005	Écart 2003-2005
--	-------------------	--------------------	--------------------	----------------------------

Adoptions

Nombre d'enfants en processus d'adoption	173	138	193	+ 12 %
Nombre d'enfants adoptés	128	147	130	+ 2 %
Nombre d'adoptions québécoises	75	86	61	- 19 %
Nombre d'adoptions internationales	53	61	69	+ 30 %

Antécédents - Retrouvailles

Adultes ayant reçu des services	929	832	740	- 20 %
---------------------------------	-----	-----	-----	--------

Au tableau 9, on constate qu'en 2004-2005, 193 enfants étaient en processus d'adoption, ce qui constitue une augmentation de 12% comparativement à 2002-2003. On comptait 130 enfants légalement adoptés pour 61 adoptions québécoises et 69 adoptions internationales. Même si le nombre d'adoptions n'a pas varié comparativement à 2002-2003, on note une diminution significative de l'adoption québécoise (-19%) et une augmentation de l'adoption internationale (+30%). Il y a aussi une diminution significative de 20% du nombre d'adultes ayant reçu des services de recherche d'antécédents et de retrouvailles.



Le phénomène de la négligence

Partageons la responsabilité des soins aux enfants

La négligence, c'est l'omission de donner à l'enfant les soins requis pour sa sécurité et son développement physique, psychologique, social, scolaire et civique.

(ACJQ Forum négligence, 1998)

Cette définition est généralement acceptée dans les domaines professionnels de la pratique et de la recherche qui s'intéressent de près au phénomène de négligence. Les parents sont responsables d'assurer une réponse adéquate aux besoins de sécurité et de développement de leurs enfants. La définition ne mentionne pas spécifiquement les parents et ceci n'est pas un oubli. La société québécoise a aussi une responsabilité, à divers niveaux, en regard de la sécurité et du développement des enfants et du soutien aux familles. Elle doit donc se questionner sur la qualité de sa propre réponse aux besoins des enfants.



Seule la compréhension des contextes particuliers reliés au phénomène de la négligence pourra permettre de dépasser les préjugés, les jugements de valeur à l'emporte-pièce qui trop souvent s'abattent sur les parents et les enfants vivant dans un tel contexte et sur ceux et celles qui ont pour mission de les aider.

Deux enfants sur trois pris en charge sont victimes de négligence

Dans tous les services de la protection de la jeunesse, au Québec et ailleurs dans le monde, la négligence est de loin le motif le plus souvent invoqué dans les signalements reçus et retenus ainsi que dans les situations prises en charge en vertu de la loi.

Dans notre établissement, 67% des enfants et des jeunes pris en charge sont victimes de négligence, soit : 92% des enfants de 0 à 5 ans, 81% chez les 6 à 11 ans et 51% chez les 12 à 17 ans. Il s'agit donc d'un phénomène important, identifié par les responsables de la Santé publique comme l'un des grands problèmes affectant le plus la santé de la population québécoise. Les situations de négligence sont souvent une voie royale pour les troubles d'adaptation sociale des jeunes. Ainsi, plusieurs jeunes recevant des services dans le cadre de la LPJ pour des motifs de troubles de comportement ont auparavant reçu des services en lien avec la problématique de la négligence.

Une problématique multifactorielle

Les travaux du groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (GREDEF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont le plus influencé, au Québec et au plan international, la compréhension de cette problématique et le développement de l'intervention. Les tableaux suivants, portant sur les caractéristiques des parents et des familles ainsi que sur les impacts de la négligence sur les enfants, témoignent de la complexité et de la gravité du phénomène.

Les caractéristiques des parents

Passé d'abus, de négligence

Placement durant l'enfance

Peu de préparation à la maternité et au rôle de parent

Attentes irréalistes par rapport à l'enfant

Satisfaction moindre à jouer un rôle parental

Déficits au niveau des habiletés sociales

Les caractéristiques des familles

Pauvreté (au niveau économique, intellectuel, social, culturel)

Mode de vie chaotique

Isolement social

Méconnaissance des ressources

Violence conjugale

Difficultés personnelles (santé mentale, toxicomanie, déficience)

Nombreux facteurs de stress

Manque d'appui et de soutien

Impacts de la négligence sur les enfants

Perturbation sévère de la relation d'attachement parent-enfant

Difficultés à partager des activités favorables au développement de l'enfant

Ambivalence

Retards de croissance, intellectuels, langagiers

Tristesse, apathie, passivité

Anxiété, dépression

Troubles de la conduite, agressivité

Autonomie excessive

Isolement

Déficits neurobiologiques

Retard mental et de croissance lié au syndrome d'alcoolisme fœtal

Aux facteurs de risque personnels s'ajoutent des facteurs de risques psychosociaux et sociopolitiques. C'est l'interaction de ces différents facteurs qui a une influence sur la capacité des parents à s'occuper de leurs enfants et sur la capacité des familles à s'adapter aux nombreux stress familiaux et sociaux qui les affectent. On sait que les personnes les plus défavorisées au plan économique sont surreprésentées dans les services en protection de la jeunesse. C'est le facteur de stress le plus souvent mentionné, notamment par les mères monoparentales, elles aussi surreprésentées dans nos services.

La pauvreté économique n'est pas la cause directe de la négligence, bien qu'elle soit un facteur de risque important. La pauvreté dont on parle dans un contexte de négligence ne se réduit pas à la seule dimension du revenu. Ce sont

Au CJM-IU, 91% des parents dont les enfants sont hébergés dans les ressources ont des revenus annuels de 21 000 \$ et moins.

l'ampleur et les manifestations combinées de la détresse économique, sociale et psychologique qui caractérisent le phénomène de la négligence. Ces enfants et ces parents sont souvent en mode de survie matérielle et psychologique qui explique bien des comportements d'omission et d'inattention aux besoins des enfants ainsi que les réactions adaptatives problématiques des enfants.

Notre objectif : une action concertée

La complexité du phénomène de négligence commande à l'évidence une action sur l'ensemble des facteurs de risque en cause.

Les facteurs structureaux : pauvreté, sous scolarisation, monoparentalité, insalubrité, insécurité des quartiers, disponibilité des ressources. On peut se demander si les efforts du Québec, au plan sociopolitique, assurent véritablement des conditions de vie et le soutien requis aux familles vulnérables. La loi et les stratégies axées sur la lutte à la pauvreté, les politiques sur l'accessibilité et la qualité du logement et de l'emploi sauront-elles réduire ces facteurs de stress qui peuvent faire échec aux meilleurs efforts des parents et des intervenants ? La réponse à ces enjeux fait appel à une véritable politique familiale et sociale, au projet de société que l'on veut collectivement se donner et assumer. Ceci dépasse largement le rôle et le mandat du DPJ.

Les facteurs psychosociaux : estime de soi, déficit cognitif, toxicomanie, santé mentale, santé physique, stratégies et modèle d'éducation inappropriés, etc. La réponse à ces facteurs relève de l'ensemble des ressources institutionnelles et communautaires mises en place pour soutenir le développement des enfants, des jeunes et des familles. Nous avons besoin d'une action multisectorielle qui dépasse les strictes missions propres aux établissements et organismes. Il s'agit sans doute du pari le plus difficile à relever dans le contexte actuel. La complémentarité et le partenariat ne peuvent faire l'économie du temps et de la continuité requise pour agir avec cohérence.

Briser l'isolement des établissements et des organismes communautaires, souvent nourris de préjugés les uns à l'égard des autres, devient un objectif incontournable. À défaut, cet isolement sera le miroir de l'isolement vécu par ces mêmes familles que nous devons et voulons aider.

Une action bien ciblée

La complexité des situations peut littéralement venir à bout des meilleures volontés et énergies si on agit seul. Ceci est aussi vrai pour les parents que pour les intervenants.

La recherche et l'expérience clinique nous éclairent sur ce que devraient être la philosophie et les meilleures pratiques d'intervention :

- S'adresser à toutes les personnes de la famille et à leur environnement
- Bien évaluer la situation
- Mettre en place des services de tout ordre
- Avoir des attentes réalistes, du temps et de la continuité

1. S'adresser à toutes les personnes de la famille et à leur environnement

Ceci signifie :

- Pour l'enfant : assurer sa sécurité, stimuler son développement
- Pour le parent en tant qu'adulte : améliorer son état psychologique
- Pour le parent en tant que parent : améliorer ses capacités parentales, son lien d'attachement
- Pour la famille : diminuer le stress par une aide concrète, agir sur l'employabilité et la capacité à résoudre les problèmes
- L'environnement : augmenter les sources de soutien informel et formel dans la communauté.

Déjà l'importance du partenariat s'impose, aucun établissement ou organisme ne pouvant offrir à lui seul l'ensemble des services requis.

2. Bien évaluer la situation

Il y a, dans le phénomène de la négligence, divers profils qu'il est important de bien identifier pour mieux intervenir. Les familles ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques et donc ne peuvent être traitées de la même façon. À quelle catégorie de négligence sommes-nous confrontés ? Est-ce la réponse aux besoins physiques, aux besoins en matière de soins de santé, aux besoins d'éducation et d'encadrement ou encore aux besoins d'ordre affectif et psychologique qui est inquiétante ?

L'objectif n'est certes pas de juger les personnes. L'identification des forces et des difficultés doit nous permettre de poser un jugement professionnel sur la qualité de la réponse aux besoins de l'enfant. Seule cette juste appréciation permettra de mettre en place les moyens et ressources requises, d'assurer une intervention pertinente.

LES TYPES DE NÉGLIGENCE

Absence de perception des besoins de l'enfant

Parents très isolés, déprimés et présentant des déficits cognitifs importants. Ces parents n'ont pas d'interaction avec l'enfant ; ils semblent ne pas percevoir les émotions. Par exemple, le réfrigérateur est vide, les enfants ont manqué plusieurs repas, etc. Après avoir beaucoup pleuré, les enfants n'expriment plus de demandes et émettent moins de signaux à leurs parents.

Interprétation incorrecte des demandes de l'enfant

Les parents perçoivent les pleurs de l'enfant ou ses demandes mais les évaluent mal et ne jugent pas nécessaire d'agir. Ils peuvent par exemple y voir non un besoin mais une action dirigée contre eux et réagir en conséquence. « Il est gâté », « Il fait ça pour me faire enrager », « Il est méchant ».

Difficulté à choisir une réponse pour répondre aux besoins

Les parents perçoivent et interprètent correctement les émotions et demandes de l'enfant mais se sentent impuissants à y répondre ; ils ne trouvent pas de solutions efficaces. Par exemple, face aux crises de colère ou de larmes de l'enfant, ils n'interviennent pas en raison d'un profond sentiment d'impuissance et d'échec.

Négligence résultant d'une difficulté à agir

Les parents saisissent les émotions et besoins, savent comment y répondre mais ne peuvent réagir adéquatement en raison d'un environnement chaotique ou d'une désorganisation personnelle (ex : liée à la consommation). Ces parents sont dépassés par les événements ; ils disposent de peu de moyens et de peu de soutien social pour satisfaire les besoins de l'enfant.

(Patricia Crittenden in GREDEF)

3. Mettre en place des services de tout ordre

Il s'agit ici à la fois de doser les services pour ne pas démobiliser la famille tout en offrant l'intensité et la continuité d'intervention inhérente à la gestion du risque. Si les séquelles de la négligence peuvent parfois affecter la sécurité immédiate, elles touchent toujours le développement. La présence de sources de soutien personnel et social est un des facteurs de protection et de résilience les plus forts pour les familles rencontrant de grandes difficultés. Conséquemment, la mise en commun des ressources personnelles, familiales, informelles et formelles, avec et dans la communauté, s'avère essentielle.

4. Avoir des attentes réalistes, du temps et de la continuité

L'ampleur des difficultés des familles en grande détresse sociale devrait déjà nous inciter à la plus grande humilité. Les attentes irréalistes ajoutent au stress déjà élevé des familles et peuvent saboter les efforts d'aide. L'objectif est ici d'éviter la récurrence et le désespoir vécu par beaucoup de familles qui en viennent à ne plus croire en eux et à l'aide qui pourrait leur être apportée.

Certaines familles ont le potentiel suffisant pour être en mesure, après deux ou trois ans d'intervention consistante, de reprendre leurs responsabilités de façon totalement autonome. Il s'agit là d'un contexte de négligence transitoire.

D'autres familles devront être appuyées de façon permanente afin d'assumer de façon adéquate leurs responsabilités. Il n'est pas nécessaire pour autant que l'intervention ait lieu uniquement et indéfiniment dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ces familles ont plutôt besoin qu'on leur assure tout le support requis aussi longtemps qu'il est nécessaire par le biais de services publics ou communautaires. On peut regretter que les services de première ligne soient d'accès limité ou à court terme compte tenu des ressources disponibles.

Enfin, certaines familles ne pourront jamais assumer leurs responsabilités parentales de façon suffisante pour assurer la sécurité et le développement de leurs enfants. Ceci peut être dû à une incapacité irréversible, reconnue ou non par les parents ou encore être lié à un refus implicite ou explicite d'assumer ce rôle. Quelque soit la raison, une autre réponse aux besoins de l'enfant doit alors être offerte. Certains parents, comme ceux de Juliette dans l'histoire qui suit, choisissent eux-mêmes de confier leur enfant à une autre famille.



Juliette sait maintenant qu'elle grandira dans sa famille d'accueil

La mère de la petite Juliette a été victime de graves négligences et d'abandon lorsqu'elle était enfant. Elle éprouve aujourd'hui beaucoup de difficultés personnelles. Son père a vécu des abus physiques et sexuels dans son milieu familial. Il est toxicomane depuis plusieurs années.

Ils ont eu Juliette. Très tôt, la petite a manqué de stimulation. Laisser souvent seule dans sa couchette pendant de longues heures ou confiée à des personnes étrangères, elle était négligée sur plusieurs plans. Elle manquait de soins de base et avait souvent faim. À la suite d'un signalement, on a constaté aussi que Juliette était victime d'abus physiques.

Aidés par leur intervenante sociale, ils ont tenté de répondre correctement à l'ensemble des besoins de leur fille. Malgré tout le support qu'ils ont reçu, ils n'ont jamais pu assumer leur rôle de parents. Ils ont pris eux-mêmes la décision de confier Juliette à une famille d'accueil. Les conséquences découlant de leur lourd passé familial les empêchaient d'acquiescer les compétences requises pour que cesse la négligence dont Juliette était victime.

Depuis plus d'un an, Juliette réside dans une famille d'accueil. Elle a développé tout doucement un lien d'attachement. Ses parents d'accueil sont maintenant à ses yeux, ses véritables parents. Il fallait, pour la petite âgée maintenant de trois ans, définir un projet de vie permanent dans sa famille d'accueil, désireuse de l'adopter.

Compte tenu de l'évolution de leur situation personnelle et de leur position face au projet de vie envisagé pour Juliette, ses parents naturels ont souhaité donner à la petite, la possibilité de développer des liens significatifs et sécurisants avec ses parents d'accueil. Ils ont pu rencontrer les parents adoptifs et se sont dits rassurés. Il y a quelques semaines, les parents naturels ont signé un consentement à l'adoption prenant le soin de laisser à l'intervenante, une boîte de photos, de souvenirs et de lettres qu'elle pourra remettre à l'enfant plus tard.

« Nous voulons donner à Juliette la chance que nous n'avons pas eue, la chance d'avoir une famille et de pouvoir grandir et évoluer au sein d'un milieu aimant. Nous sommes convaincus que sa nouvelle maman fera tout pour elle et c'est ce que nous souhaitons du fond du cœur... » Voilà les paroles des parents lors de la signature du consentement à l'adoption pour Juliette. Ils ont également précisé que leur porte sera toujours ouverte, si un jour elle souhaitait les revoir...

Quoi penser d'un parent qui consent à l'adoption pour son enfant ?

À première vue, certains seront portés à croire que les parents ont abandonné plutôt que de continuer à « se battre » pour récupérer leur enfant avec eux. Trop souvent, les gens méprisent et portent un jugement trop sévère envers ces parents traînant derrière eux une profonde détresse.

Par cette décision, teintée d'une immense générosité et de beaucoup d'amour, les parents de Juliette lui ont offert la possibilité d'avoir une famille et de pouvoir grandir au sein d'un milieu susceptible de l'aimer, de la guider dans ses choix, de l'éduquer et de lui offrir un avenir stable. Cela constitue une décision des plus déchirantes mais c'est pour le bien-être et l'intérêt de leur enfant qu'ils l'ont prise.

Un projet de vie familial alternatif

Déterminer avec certitude la trajectoire d'amélioration et d'actualisation des compétences parentales est presque toujours impossible d'entrée de jeu. Des outils nous permettent de dépister dans la situation de certains enfants des facteurs de risque menaçant la permanence de leur projet de vie dans leur famille. Une intervention systématique auprès d'eux, dans le cadre du programme *À chaque enfant son projet de vie permanent*, veut diminuer ces facteurs de risque en cherchant à améliorer la réponse des parents aux besoins des enfants.

Le plus rapidement possible, à la lumière de l'évolution de la situation, des services et moyens mis en place, cette intervention doit nous permettre de poser un jugement sur le choix du milieu de vie permanent pour l'enfant. L'enfant pourra-t-il s'enraciner et développer un lien d'attachement dans sa famille biologique ou devons-nous lui trouver une autre famille ? La réponse à cette difficile question est cruciale puisque aider les parents ne doit jamais nous faire perdre de vue que le but ultime est d'assurer, au mieux, la sécurité et le développement d'un enfant.

des défis relevés avec succès

En cette deuxième année d'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, de nombreuses actions de formation visant la mise à jour et l'enrichissement des pratiques ont été réalisées, réaffirmant ainsi notre expertise en délinquance juvénile. Pour leur part, les responsables, adjoints et conseillers cliniques se sont donné un pas d'avance sur l'ensemble des outils cliniques afin d'être en mesure d'en soutenir l'appropriation par leurs équipes. Les groupes de développement sur les sanctions extrajudiciaires, les suivis dans la communauté et les programmes de garde se sont poursuivis.

Des ajustements importants

Les volumes clientèle et surtout les profils des jeunes référés à nos programmes se précisent. Les demandes de suivi dans la communauté et en garde ouverte se raffermissent bien que la garde ouverte ait connu des fluctuations extrêmes dans l'année. Les unités de garde fermée ont vu augmenter leur proportion de jeunes en détention et en garde de courte durée avec les effets déstabilisants qui y sont liés.

Une programmation adaptée aux nouveaux besoins

Devant la mouvance d'une clientèle touchée encore plus par le phénomène de gang, chaque équipe a réintégré dans sa programmation des ateliers cliniques de groupe. L'accueil et l'accompagnement particulier des jeunes en détention ont aussi fait l'objet d'une réflexion sur les pratiques à consolider.

L'évaluation du programme de probation intensive fait ressortir de façon probante les composantes à retenir pour intervenir avec succès auprès de jeunes à haut risque de récidive et suivis dans la communauté. Un groupe de travail (Suivis Intensifs Différenciés) s'est mis à l'oeuvre afin d'actualiser les normes de pratiques et proposer une organisation de travail à mettre en place dans chacune des équipes territoriales pour en permettre l'implantation en septembre 2005.

Vers un centre d'expertise en délinquance

Afin de consolider l'expertise développée dans les services aux jeunes contrevenants et en assurer le transfert et la diffusion, un centre d'expertise en délinquance verra le jour dans les mois qui viennent. Au coeur de la mission universitaire du Centre jeunesse de Montréal, ce centre favorisera les partenariats nécessaires pour influencer la pratique en délinquance. Il soutiendra aussi nos services dans l'implantation des programmes sur la base des données probantes et des connaissances produites par le maillage de la recherche et de la pratique.





Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

2004

2005

